

AGEC
Parc d'activités
137 rue Bergé
64990 LAHONCE
Tel : 05.59.31.61.64
E-mail : agec@agec-sa.com
www.agec-sa.com

Madame Anita LEDOUX-AUSSEUR
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FOREZ-EST
13 Avenue Jean Jaurès,
42110 FEURS

OFFRE DE PRIX

Numéro : DE24624603

Date	Commercial	Code client	Date de validité	Mode de règlement	Délai de livraison
12/11/2024	CAUMONT Lionel	42FOREZEST	12/12/2024	VIREMENT A 30 J. NET	

Description	Qté	P.U. HT	Montant HT
COMPOSTEUR 400 LITRES : - En polyéthylène 100% recyclé et recyclable - Thermoformés et traité anti-UV - Montage sans outils ni vis (notice de montage fournie) - Volume : 400 LITRES - Dimensions : L78 x P78 x H97 cm - Conditionnement : 38/PALETTE - Hauteur 2.50m - Référence : KOMP400	266,00	46,50	12 369,00
COMPOSTEUR 800 LITRES : - En polyéthylène 100% recyclé et recyclable - Thermoformés et traité anti-UV - Montage sans outils ni vis (notice de montage fournie) - Coloris : vert - Volume : 800 LITRES - Dimensions : Ø129 x H85 cm - Conditionnement : 26/PALETTE - Hauteur 2.50m - Référence : KOMP800	26,00	82,90	2 155,40
TRANSPORT AVEC CAMION HAYON - En 1 point dans le 42	1,00	900,00	900,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

SASU au capital de 23 500,00 € - RCS 404288235 (Bayonne) - N° TVA Intracommunautaire FR94404288235005811118-222-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

1 sur 3

Réception par le préfet : 19/11/2024

- Nouveau client secteur privé : acompte de 30% à la commande.
- Conditions de paiement : virement à 30j net. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Décret 2009-138 du 9 février 2009), ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros pour les professionnels (Décret 2012-1115 du 9 octobre 2012)
- Réserve de propriété : La marchandise livrée reste la propriété exclusive d'AGEC jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues. (Loi du 12.05.1980).

Date :

Cachet & Signature :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2024

Conditions Générales de Vente

Art.1 - Objet : Le présent texte a pour objet de définir les conditions auxquelles sont soumises les prestations ou livraisons de marchandises d'AGEC. Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de ventes ci-dessous détaillées sans aucune réserve. Aucune autre condition particulière, ni autres conditions générales émanant du client ne peuvent prévaloir sur les présentes conditions sauf acceptation formelle d'AGEC.

Art.2 - Commande : Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à toutes ses ventes. En signant sa commande ou en passant sa propre commande sur la base d'un devis, le client accepte sans réserve les conditions de vente portées sur le devis ou le bon de commande dont il reconnaît avoir pris connaissance préalablement et renonce à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat. Tout nouveau client est tenu de compléter une fiche d'ouverture de compte.

Art.3 - Prix : Seule l'acceptation de la commande d'AGEC par le client engage définitivement AGEC quant aux spécifications du devis ou sur le bon de commande validé par le client. L'offre de prix est valable pour la période portée sur le devis ou sur le bon de commande. La non livraison de la commande dans ce délai du fait du client ou d'un cas de force majeure met fin à la garantie du prix. Toute nouvelle charge fiscale, douanière ou autre ; toute majoration des tarifs de transport venant en augmentation des prix stipulés au moment de l'offre seront à la charge du client.

Art.4 - Règlement : Les modalités de règlement devront respecter les lois en vigueur :

- **Cas des marchés publics :** Conformément à la loi n° 2013-100 du 28/01/2013 et au décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 (transposition de la Directive 2011/UE du 16/02/2011), les prestations et livraisons de biens seront réglées dans un délai de 30 jours par l'état et ses établissements publics autres que ceux ayant un caractère industriel et commercial, les collectivités locales et les établissements publics locaux ; dans un délai de 50 jours pour les établissements du service de santé de les établissements de santé des armées ; de 60 jours pour les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'Art 3 de l'ordonnance du 6 juin 2005. Tout retard de paiement fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires majorés de 8 points à compter du jour suivant l'expiration du délai de paiement ou de l'échéance prévue au contrat (Art 39 de la Loi du 28/01/2013) ; donne lieu de plein droit et sans autre formalité, au versement forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (Art 40 de la Loi du 28/01/2013).

- **Cas des marchés privés :** Conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce, à la Loi de modernisation de l'Economie du 4 Aout 2008, à la Loi n° 2014-344 du 17 Mars 2014, **le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation. Le délai de paiement convenu ne peut dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de l'édition de la facture.** Par application de l'article L. 441-3 du Code de commerce, une pénalité forfaitaire de 40 € s'ajoute aux pénalités existantes, soit des pénalités calculées à partir du taux de refinancement de la BCE majoré de 10 points. **Tout nouveau client est tenu verser un acompte de 30% lors de sa première commande.**

Art.5 - Réserve de propriété : La marchandise livrée reste la propriété exclusive d'AGEC jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues. (Loi du 12.05.1980). Le client en devient responsable au jour de la réception et s'engage à prendre toutes les assurances garantissant la destruction ou la perte totale ou partielle du matériel livré.

Art.6 - Délai de livraison : Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. La livraison est réputée effectuée, soit par simple avis de mise à disposition, soit par remise au client ou transporteur. Un retard n'autorise pas l'acheteur à annuler la vente, à refuser les marchandises ou à bénéficier de dommages et intérêts.

AGEC n'est pas responsable notamment en cas d'incendie, inondations, interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, ainsi que les grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche de la société, telles que les grèves des transports, services postaux ou tout évènement extérieur à elle-même. La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de la société.

Art.7 - Transport : Les marchandises voyagent aux risques et périls du client auquel il appartient de vérifier le bon état au moment de la livraison même dans le cas d'envoi FRANCO. Cette vérification doit porter sur la qualité, les quantités et les références des marchandises ainsi que sur leur conformité à la commande. Aucune réclamation ne sera prise en compte en l'absence de réserves portées sur le Bon de Livraison ni après un délai de quinze jours à compter du jour de livraison. Une marchandise comportant un défaut de conformité reconnu, signalé dans le délai sus indiqué, fait l'objet d'un remplacement ou d'une remise en état, à l'exclusion de tout dédommagement à quelque titre que ce soit.

Art.8 - Annulation de commande : Aucune annulation de commande ne pourra intervenir sans fixation préalable d'une indemnité compensatrice.

Art.9 - Retour des marchandises : Les retours ne sont acceptés qu'après accord de notre part. Les marchandises retournées devront être en parfait état avec leur emballage d'origine, n'avoir jamais servi, et nous être adressée FRANCO nos dépôts.

Art.10 - Litige : Pour toutes contestations relatives aux ventes réalisées par la société AGEC et à l'application ou à l'interprétation des présentes Conditions Générales de Ventes, seul sera compétent le Tribunal de Commerce de BAYONNE (64). A défaut du paiement d'une échéance et six jours après une sommation à payer restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit et le matériel immédiatement et sans délai restitué à AGEC à moins que celle-ci ne préfère poursuivre le recouvrement de la somme due. Dans ce cas seul le Président du Tribunal de Commerce de BAYONNE, statuant en référé, sera seul compétent pour constater la résiliation et ordonner, par provision, la restitution du matériel et nommer tel expert qu'il lui plaira aux fins de constater l'état et évaluer ainsi la valeur marchande du matériel ainsi restitué.

Art.11 - Descriptions, figures et photos : Les plans, schémas, descriptions, réalisés dans le cadre des études de chantier sont propriété intellectuelle d'AGEC. Ils ne peuvent être ni copiés, ni cédés sans autorisation expresse d'AGEC. Les illustrations, contenus dans nos catalogues, documentations, site internet, tarifs, protocoles ou notices ne sont donnés qu'à titre indicatif, sans engagement de la société AGEC, ils ne peuvent être copiés ou diffusés sans autorisation d'AGEC et restent sujets à des variations qu'imposeraient par exemple une évolution technique.

Art.12 - Traitement des données personnelles : Les informations recueillies auprès des personnes par le biais des formulaires de contact, par l'envoi de messages électroniques, ou via des outils de mesure d'audience sont destinées exclusivement à l'usage de ce site Internet. Elles ne sont en aucun cas communiquées à des tiers. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au directeur de publication. Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241118-222-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2024